

Les salaires de février n'ont pas été versés au sein de la société [SELNI](http://www.selni.fr) / T : 03.86.93.42.00 (siège à Nevers), spécialisée dans la production de moteurs de lave-linge. Il s'agissait de l'une des trois conditions imposées à l'entreprise par le tribunal de commerce de Nevers le 21 février pour la poursuite de l'activité. Cette condition n'a pas été respectée. Le site traverse une nouvelle semaine de chômage partiel et seulement quelques personnes travaillent. Les délégués syndicaux ont été reçus mardi par le préfet. Une nouvelle audience au Tribunal de Commerce de Nevers est prévue pour le 21 mars. www.selni.fr